



Particuliers Convention de mise à disposition de matériel

Entre la Commune de Camaret-sur-Mer, représentée par son maire en exercice,

Et M. / Mme

Adresse

Tél

Mail

Date de la demande

Dénommé « l'Organisateur »

Il a été convenu ce qui suit

Matériel	Quantité
Tables 2,20mx0,80m	
Plateaux 3mx0,75m	
Tréteaux (3 par table)	
Bancs	
Chaises	
Trigano 8mx5m	
Barnums 5mx4m	
Tentes parapluie 4mx4m	

Tarifs 2024 (par vacation*)

*une vacation égale une soirée ou un week-end

Table ou plateau avec chaises ou bancs : 10€

Tente parapluie 4x4m : 35€

Tente 4mx5m : 60€

Tente « Trigano » 8 mx5m : 70€

Les livraisons de matériel se font uniquement à Camaret-sur-Mer.

Lieu de livraison :

.....

Cautions

- Table(s) avec chaises ou bancs : 50€
- Tente(s) : 500€

Chèque de caution (à l'ordre du Trésor Public) à remettre en mairie lors du dépôt de la demande de matériel par l'organisateur.

En cas de détérioration ou de vol (toile, piquets, etc.) la caution sera encaissée. En cas de vol, de perte ou de détérioration d'une pièce, et si la caution ne couvre pas le coût de renouvellement du matériel, une facture d'un montant complémentaire sera émise. **La tente ne doit pas être repliée et restituée humide ou détrempée.**

La location est réputée consentie et sera enregistrée après seulement versement du prix de la location et de la caution. La caution sera restituée après vérification de l'état du matériel par les services techniques municipaux.

Le Maire,

Joseph Le Méhour

L'organisateur,

A Camaret-sur-Mer, le.....

